

Note explicative relative à l'Édition 2023 de l'activité PECA :

Créa-Lisons

Créa-Lisons, c'est quoi ?

Créa-Lisons est une activité de promotion de la lecture et des Arts plastiques, proposée par le Service PECA de l'Administration générale de la Culture en collaboration avec la Direction des Centres culturels et le Service général des Lettres et du Livre.

Créa-Lisons, c'est pour qui ?

Créa-Lisons est à destination des classes de M3 et P1 de tous les réseaux, types et formes d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarques :

- Les classes verticales sont également acceptées.
- Jusqu'à 130 classes réparties sur le territoire de la FWB pourront participer à l'édition 2023.

Quels sont ses objectifs?

1. Sensibiliser les enfants aux livres et à la lecture.
2. Développer leur curiosité artistique à partir d'une lecture de qualité et adaptée à leur âge.
3. Permettre aux enfants de sortir de la classe lors de la visite d'une exposition.
4. Partager leur expérience artistique avec d'autres classes.

Quelles seront les missions des Centres culturels ?

1. Sélectionner un nombre déterminé de classes (minimum 2 classes par CC) en concertation avec le Consortium de la zone territoriale du CC concerné.
2. Renvoyer les « fiches d'identité des classes » au service PECA (document en annexe).
3. Mettre éventuellement en place une collaboration avec la bibliothèque locale (par exemple : un(e) bibliothécaire pourrait venir en classe pour aider l'enseignant(e) lors de la lecture à voix haute des livres, ou tout simplement lui proposer des pistes d'exploitation en rapport avec les thématiques des ouvrages).
4. Rechercher et engager un(e) artiste de la région, spécialisé(e) dans le domaine des Arts plastique avec déjà, si possible, une expérience avec le public scolaire.
5. Distribuer les livres aux titulaires de classes.
6. Assurer une bonne coordination entre l'artiste et les classes afin de mettre en place un agenda des ateliers, qui devront s'articuler obligatoirement en classe, pendant les heures de cours(en concertation avec les artistes et les titulaires de classe).
7. Gérer et assurer le suivi des déclarations de créance des artistes (frais d'achat de matériel, d'animation et de déplacement).
8. Organiser, monter et scénographier une exposition avec les réalisations des différentes classes.
9. Accueillir les classes pendant la durée de l'exposition et proposer éventuellement une animation.

10. Prendre des photos de l'événement et des travaux pour alimenter la page internet de l'activité.
11. Rédiger un bilan moral et fournir un bilan financier au Service PECA avec pièces justificatives à l'appui.

Quelle sera la mission des Consortiums ?

Venir en aide aux CC au niveau de la sélection des classes à prioriser.

Quelles seront les missions du Service PECA ?

1. Commander et expédier des livres aux CC.
2. Gérer la page internet *Créa-Lisons*.
3. Rédiger une convention.
4. Assurer le paiement des subventions.
5. Vérifier les bilans moraux et budgétaires.

Budget : Le Service PECA prendra en charge

-L'achat et l'envoi des livres aux CC

-La rémunération des artistes :

- 1x 62,50€ par classe pour la préparation du travail qui sera mené dans les classes (sur base du livre choisi par les enfants).
- 62.50€ par 50 minutes et par classe pour les ateliers artistiques. Pour rappel, l'artiste dispensera 200 minutes qu'il/elle articulera comme il/elle le souhaite en concertation avec l'enseignant(e).
- 1x 62,50€ par classe pour la présence de l'artiste le jour de la visite des classes.

Une déclaration de créance émise par l'artiste ou SMART devra être envoyée au CC partenaire concerné. Sur ladite déclaration devra également figurer toutes les dates des interventions.

-L'intervention d'achat de matériel artistique par classe :

50€ par classe sont prévus. C'est l'artiste qui achète le matériel nécessaire pour toutes les classes. Le remboursement pourra se faire uniquement sur base d'une déclaration de créance émise par l'artiste accompagnée des tickets de caisse. Le tout sera envoyé au CC partenaire concerné.

-Le remboursement des frais de déplacement des artistes :

Un forfait de 75€ est prévu par artiste pour l'ensemble de ses déplacements (ateliers, jour(s) de l'expo). Le remboursement pourra se faire uniquement sur base d'une déclaration de créance émise par l'artiste et adressée au CC partenaire concerné.

Remarques :

- 1) Aucune intervention n'est prévue dans le cadre des frais de transport des classes.
- 2) Chaque CC partenaire sera lié au Service PECA par une convention pendant une année scolaire. Ladite convention sera rédigée par le Service PECA.

3) Chaque CC recevra une subvention qui lui sera versée en deux tranches :

-Une première tranche représentant 80% de la subvention, sera payée à la fin décembre 2023.

-Une seconde tranche représentant 20% de la subvention, sera payée après la réception par le service PECA, des bilans moraux et financiers. Si le montant total de la première tranche n'a pas été complètement utilisé, le CC devra rembourser le solde de la première tranche non dépensé.

Y-a-il des critères de sélection pour inscrire les classes?

Porter une attention particulière aux implantations scolaires :

- à indice socio-économique (ISE) faible, c'est-à-dire inférieur ou égal à 8.
- reprises dans le cadastre de la FWB comme ayant peu bénéficié de subventions dans le cadre d'appels à projets et d'activités culturelles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarques :

- Il ne faut pas pour autant exclure les autres classes qui ne rencontreraient pas les critères repris ci-dessus.
- Concernant la répartition des classes de M3 et de P1, le choix sera laissé aux CC et aux consortiums de la zone territoriale du CC concerné, tout en essayant de garantir une représentativité des deux années scolaires ciblées.

Confirmation de participation des classes

Pour plus de facilité pour tous les partenaires, les demandes de participation seront validées par ordre d'arrivée. Une fois le quota des 130 classes atteint, plus aucune candidature ne sera acceptée.

Fiche d'identité des classes

Une fiche d'identité par classe devra être complétée et renvoyée pour le 2 juin 2023 au plus tard à l'adresse : crealisons@cfwb.be .

Ladite fiche sera disponible, en avril 2023, lors du lancement de l'appel à participation.

Calendrier de l'activité

Avril/mai 2023 : Recherche et inscription des classes. Les informations concernant le nombre de classes devront être transmises au Service PECA pour le 2 juin 2023 au plus tard. (Fiche d'identité).

Juin 2023 : Confirmation par le Service PECA de la participation des classes.

Novembre 2023 : Les livres seront livrés aux CC.

Janvier 2024 : Lancement officiel de l'activité avec la distribution des livres aux classes concernées par les CC.

Après lecture à voix haute des 4 ouvrages par l'enseignant(e) ou un(e) bibliothécaire, les enfants choisiront leur livre préféré (vote collégial) et s'inspireront de ce dernier pour réaliser un travail artistique avec l'aide d'un(e) artiste.

Février/mars 2024 : Ateliers artistiques dans les classes.

Pour les aider dans leur approche artistique, chaque classe recevra l'appui d'un artiste pour une durée de 200 minutes. Les ateliers pourront être dispensés en deux, trois voire quatre ateliers. Cette décision reviendra à l'artiste et à l'enseignant(e).

Avril/mai/juin 2024 : Visite de l'exposition Créa-Lisons.

En fin de parcours, les travaux des classes seront collectés par le Centre culturel partenaire et une exposition sera montée au sein de ses locaux.

Remarque :

- Pour les titulaires de classe qui souhaitent la visite d'un auteur en classe, ils pourront en faire la demande gratuitement auprès du service en charge de l'opération « Auteurs en classe » : <http://www.promotiondeslettres.cfwb.be/index.php?id=1373>

Qui sélectionne les livres exploités en classe ?

Les livres seront sélectionnés par le Comité de sélection jeunesse du Service général des Lettres et du Livre.

Les ouvrages seront au nombre de 4 et seront identiques tant pour les classes de M3 que celles de P1.

Les titres des 4 ouvrages seront communiqués en juillet 2023.

Si vous avez participé à l'édition 2022, pouvez-vous introduire une demande de participation pour l'édition 2023 ?

Oui, à condition que parmi vos demandes de participation, vous touchiez de nouveaux établissements scolaires. Pour y parvenir, n'hésitez pas à demander l'aide de votre consortium.

Comment un Centre culturel doit-il procéder pour poser sa candidature ?

En avril 2023, un appel à participation sera lancé par la Direction des Centres culturels. Une fiche de demande de participation spécifique sera émise à cet effet. Il suffira de la compléter et de la renvoyer au Service PECA en même temps que les fiches d'identité des classes.

Vous avez des questions ?

crealisons@cfwb.be